

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et
d'exploiter un parc éolien dit « Autour des Carrières »
sur le territoire des communes de Marson et Vésigneul-sur-Marne
(10 éoliennes et 3 postes de livraison)
présentée par la société « SAS W.E.B Parc Eolien Autour des Carrières »

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du **vendredi 5 décembre 2025, à 09h30 au vendredi 9 janvier 2026 inclus, à 18h30**, par arrêté préfectoral n° 2025-EP-237-IC sur la demande présentée par la Société SAS W.E.B Parc Eolien Autour des Carrières, dont le siège social se situe 58A rue du Dessous des Berges – 75013 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Autour des Carrières » sur le territoire des communes de Marson et Vésigneul-sur-Marne, composé de 10 éoliennes et de 3 postes de livraison.

Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Marson et Vésigneul-sur-Marne et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur les registres déposés en mairies de Marson (14 rue de la Mairie – 51240 Marson) et Vésigneul-sur-Marne (Route de Châlons – 51240 Vésigneul-sur-Marne) ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à la mairie de Marson, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique sur le lien du registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-carrieres> ou par mail à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : projet-eolien-carrieres@mail.registre-numerique.fr.

Par la décision n° E250000122/51 du 7 octobre 2025, Monsieur le Vice-président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur André VAN COMPERNOLLE, Ingénieur télécommunications retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et, Monsieur Jean-Claude BONNET, en qualité de commissaire enquêteur suppléant en cas d'indisponibilité du titulaire, pour siéger aux lieux, jours et heures suivants afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés, en mairies de Marson et Vésigneul-sur-Marne :

• vendredi 5 décembre 2025	à la mairie de Marson	de 09h30 à 12h30 ;
• samedi 13 décembre 2025	à la mairie de Marson	de 09h30 à 12h00 ;
• mardi 6 janvier 2026	à la mairie de Vésigneul-sur-Marne	de 15h30 à 18h30 ;
• vendredi 9 janvier 2026	à la mairie de Vésigneul-sur-Marne	de 15h30 à 18 h30.

Le dossier sera consultable en mairies de Marson et Vésigneul-sur-Marne, lors des permanences en ces communes, et également sur le site www.marne.gouv.fr (Publications > Appels à projets/Consultations > Enquêtes publiques > Enquête publique-Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)-Autorisation > Domaine Eolien > Parc éolien Autour des Carrières).

Le rapport et les conclusions au commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne – Service environnement ou en mairies de Marson et Vésigneul-sur-Marne et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr (Publications > Appel à projets/consultations > Enquêtes publiques > Enquête publique-Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)-Autorisation > Domaine Eolien > Parc éolien Autour des Carrières), pendant un an.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

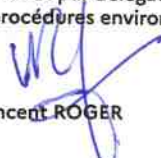
Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Marien NOEL, responsable du dossier, par mail à «marien.noel@web.energy» ou par voie postale, à la société SAS W.E.B Parc Eolien Autour des Carrières, située 58A rue du Dessous des Berges – 75013 PARIS.

Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse «ddt-participations-public@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 – Service Environnement – Unité procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le

24 OCT. 2025

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité procédures environnementales,


Vincent ROGER